## Bureau du 19 juin 2006

## Décision n° B-2006-4350

objet: Architectes conseils de secteur du Grand Lyon - Missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme appliqué

## Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport concerne des prestations de conseil en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Ces prestations s'exercent sur un territoire défini par l'allotissement du marché. Ces missions concerneront la phase amont des actions d'aménagement ou des dossiers nécessitant des autorisations liées au droit des sols (permis de construire, autorisation de lotir, etc.).

A la suite de la décision n° B-2005-3669 en date du 24 octobre 2005, une procédure d'appel d'offres a déjà permis d'attribuer sept des neuf lots géographiques. Deux lots ont dû être déclarés sans suite et doivent être relancés.

Les prestations feront donc l'objet des deux lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 4: porte nord-ouest: Limonest, Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Ecully et La Tour de Salvagny;
- lot n° 5 : plateau nord : Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de trois ans.

Chaque lot comporterait un engagement de commande :

- lot n° 4 : de 35 000 € HT minimum et 105 000 € HT maximum,
- lot n° 5 : de 35 000 € HT minimum et 105 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier;

## **DECIDE**

- **1° Approuve** le lancement d'une procédure pour la désignation d'architectes conseils de secteur du Grand Lyon missions de conseil en architecture, urbanisme et paysage.
- **2° Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

2 B-2006-4350

- 3° Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.
- **4° Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :
- lot n° 4 : porte nord-ouest : pour un montant (global) minimum de 41 860 € TTC et maximum de 125 580 € TTC,
- lot n° 5 : plateau nord : pour un montant (global) minimum de 41 860 € TTC et maximum de 125 580 € TTC.
- 5° Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine exercices 2006 et suivants compte 622 800 fonction 820 opérations 0854 et 0975.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,